



Propriété Lord : Acquisition d'un marécage riverain en bordure de la rivière Richelieu

Québec, le 16 mars 2023 – La Fondation de la faune du Québec est fière d'avoir contribué au projet d'acquisition de la propriété Lord par le Centre d'interprétation du milieu écologique du Haut-Richelieu (CIME). L'organisme a fait l'acquisition de cette propriété de 3,28 hectares afin de contribuer à la protection à perpétuité du dernier grand marécage riverain bordant les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'y créer un refuge pour la faune et la flore.

La propriété Lord a été identifiée comme une zone d'intérêt écologique dans le cadre de la [Loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection de milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu](#), ce territoire ayant été inclus dans une zone faisant l'objet d'une réglementation plus sévère en lien avec la réalisation de certaines activités susceptibles d'affecter les milieux humides qu'on y retrouve.

Riche en biodiversité, la propriété est composée d'une érablière et d'un marécage à érable argentée, ainsi que d'un marais à quenouille et à scirpe. La faune aviaire y est bien présente; les observations à proximité du site font mention de quinze espèces de canards, sept espèces d'oiseaux aquatiques, six espèces de rapaces, vingt espèces d'oiseaux de rivage et sept espèces de parulines. De plus, le maintien d'une bande riveraine naturelle en bordure de la rivière Richelieu a eu un impact bénéfique sur la qualité de l'habitat du poisson, permettant de fournir de l'ombre sur la rivière et de filtrer les polluants d'origine agricole.

Les démarches qui ont permis l'acquisition de la propriété Lord ont débuté en 2011, dans le cadre d'un projet de caractérisation des milieux naturels de la zone agricole réalisé par CIME à Saint-Jean-sur-Richelieu. À la suite de travaux, les représentantes de CIME ont rencontré Madame Lord, qui s'est montrée sensible à la conservation des milieux naturels de sa propriété en signant une déclaration d'intention. Puis, en 2018, elle a fait connaître son intérêt pour la conservation à perpétuité de sa propriété.

« Ce projet est un bel exemple de collaboration entre des propriétaires privés, des organismes de conservation et des utilisateurs du territoire afin de conserver un milieu exceptionnel pour la faune et de protéger la qualité de l'eau de la rivière Richelieu. La conservation de milieux naturels en terres privées est vitale au maintien de la biodiversité. Nous tenons à féliciter Madame Lord pour son geste généreux, et CIME pour tous ses efforts en faveur de la conservation de milieux naturels dans la région du Richelieu », mentionne Christine Bélanger, gestionnaire principale, programmes et développement à la Fondation de la faune du Québec.

« Cette acquisition démontre bien l'importance de créer et de maintenir un lien de confiance avec les propriétaires des milieux naturels de grande valeur écologique. Ceux-ci se tournent alors vers nous lorsqu'ils ont des problématiques environnementales ou lorsque vient le temps de passer au suivant. Je suis fière que Madame Lord ait fait confiance à CIME pour conserver une partie de son héritage familial. Au niveau écologique, c'est assurément un gain intéressant en bordure du Richelieu où les bandes riveraines de qualité se font de plus en plus rares. CIME tient à remercier la Fondation de la faune et ses partenaires d'avoir rendu possible ce projet. Nous remercions également la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, qui a financé 50 % de l'acquisition via le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides associés » souligne Valérie Deschesnes, biologiste à CIME Haut-Richelieu.



« La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est fière d'apporter un soutien financier permettant la conservation à perpétuité de cet important milieu humide situé en bordure de la rivière Richelieu. Cette action s'inscrit en parfaite concordance avec les objectifs de la Stratégie de développement durable municipale. Le marécage visé est un habitat essentiel pour une multitude d'oiseaux, de poissons et autres espèces. Je tiens à souligner l'initiative exemplaire de Madame Lord, propriétaire du terrain, qui a pris la décision de protéger cet espace de biodiversité. Je remercie également CIME Haut-Richelieu et tous les partenaires impliqués dans cette belle réalisation », a déclaré la mairesse de Saint-Jean-sur-Richelieu, Andrée Bouchard.

« Je suis toujours très reconnaissant lorsque des citoyens, comme Madame Lord, font don de leur propriété pour en assurer la conservation. Au sud du Québec, là où la biodiversité est la plus riche et les pressions de développement sont les plus grandes, chaque parcelle protégée compte et fait une différence. La propriété en question abrite de riches milieux naturels qui se sont raréfiés au cours des dernières décennies, et son acquisition est donc une excellente nouvelle. Merci à tous ceux qui sont impliqués dans ce processus! », indique le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides, Benoit Charette.

« L'environnement, c'est un bien collectif, mais il ne faut jamais oublier que c'est à chacun de nous d'en prendre soin et de faire sa part. Merci à la famille Lord d'avoir fait plus que sa part pour nous tous! », mentionne le député de Saint-Jean, Louis Lemieux.

L'acquisition de la propriété Lord a été facilitée, en partie, grâce au programme [Protéger les habitats fauniques – volet I Protection](#) de la Fondation de la faune, ainsi que par le [Projet de partenariat pour les milieux naturels \(PPMN\)](#) de Conservation de la nature Canada (CNC), à qui le gouvernement du Québec a octroyé une aide financière de plus de 53 millions de dollars sur quatre ans. Rappelons que le programme [Protéger les habitats fauniques – volet I Protection](#) a pour objectif de soutenir les initiatives de protection des habitats à haute valeur faunique par la conclusion d'ententes de conservation ayant une portée juridique avec des propriétaires de terres privées.

– 30 –

La [Fondation de la faune du Québec](#) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

[Conservation de la nature Canada](#) (CNC) est la force rassembleuse au pays pour la sauvegarde de la nature. Par la conservation permanente de vastes territoires, CNC apporte des solutions à la double crise du déclin rapide de la biodiversité et des changements climatiques. Partenaire de confiance, CNC œuvre aux côtés de particuliers, de communautés, d'entreprises et de gouvernements afin de protéger et veiller sur nos aires naturelles les plus importantes. Depuis 1962, CNC a mobilisé la population canadienne pour conserver et restaurer plus de 15 millions d'hectares. Au Québec, près de 50 000 hectares ont été protégés. CNC est un organisme de bienfaisance enregistré. Avec la nature, CNC crée un mode prospère.



[CIME Haut-Richelieu](#) est un organisme de conservation dont la mission est de Conserver et mettre en valeur des milieux naturels, en assurer la pérennité et éduquer aux sciences et au respect de l'environnement. L'organisme œuvre depuis maintenant plus de 40 sur le territoire du Haut-Richelieu et protège à perpétuité, par acquisition et ententes de conservation, 182 hectares (ha) de milieux naturels dans la région. Il s'agit de milieux forestiers sur le mont Saint-Grégoire, au Grand Bois de Saint-Grégoire, ainsi que des milieux humides en bordure du Richelieu. L'équipe de CIME est également présente dans les écoles de la région afin de permettre aux jeunes de découvrir l'environnement qui les entoure et former des citoyens écoresponsables.

[Le Projet de partenariat pour les milieux naturels \(PPMN\)](#) est une subvention de plus de 53 millions de dollars échelonnée sur quatre ans, accordée par le gouvernement du Québec à Conservation de la nature Canada. Il prévoit, par l'établissement de partenariats financiers avec les organismes de conservation de la province, un soutien à la réalisation d'initiatives de conservation volontaire en vue d'assurer la protection de milieux naturels d'intérêt. Le PPMN vise ainsi à développer et à consolider le réseau québécois d'aires protégées situées en terres privées.

Informations :

Mylène Bergeron

Directrice des communications et de la collecte de fonds

Fondation de la faune du Québec

418 644-7926, poste 135

418 575-5728

mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca